

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023
A 19H00 A L'HÔTEL DE VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 13	VOTANTS : 21
----------------------	---------------------

ORDRE DU JOUR

Introduction : Présentation de la tarification incitative par Anne GUY, responsable du service déchets de la Communauté de Communes

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2022

ADMINISTRATION GENERALE

2/ Tarifs ALSH 2023

3/ Demande de subvention à La Région « Nos communes d'abord 2023 »

4/ Bilans cessions et acquisitions

5/ Fêtes et cérémonies

6/ Participation ODEL VAR

7/ Amendes de police 2023

8/ Conventions associations sportives à Fonsante

9/ Remboursement transport scolaire

10/ Modification régies d'avances et de recettes

11/ Participation à un voyage scolaire

12/ Signature convention territoriale globale avec la CAF

- 13/ Avenant à la convention AIST*
- 14/ Subvention exceptionnelle MAM à Bulles*
- 15/ Reversement taxe d'aménagement : annulation délibération*

RESSOURCES HUMAINES

- 16/ Création de deux postes à la police municipale*
- 17/ Création d'un poste au service technique*

URBANISME

- 18/ Projet de Zones Agricoles Protégées*

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ MANDAT SPECIAL

En introduction, Madame Anne GUY de la Communauté de Communes du pays de Fayence CPF est venue présenter la redevance incitative en matière de déchets.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter un ordre du jour complémentaire : mandat spécial.

1/ Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2022

Le procès-verbal du 16 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Pascale AUGUET OTTAVY est nommée secrétaire de séance.

2/ Renouveau des Tarifs ALSH 2023

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de laisser inchangés les tarifs de l'ALSH 2023 établis comme suit :

TARIFS 2022-2023	
Tranches QF CAF	Tarif
< 300€	3,50 €
< 500€	5,00 €
501€ à 650€	6,50 €
651 à 800€	8,00 €
801€ à 950€	9,50 €
951€ à 1100€	11,00 €
1101 à 1250€	12,50 €
> 1250€	14,00 €

Adopté à l'unanimité

3/ Seconde demande de subvention régionale au titre de la nouvelle politique d'aide aux communes-exercice 2023

Monsieur le Maire propose de solliciter de la région une subvention la plus élevée possible pour le financement du changement de mode de chauffage de la salle des sports afin de répondre aux exigences du SDIS en matière de sécurité de ce bâtiment.

Adopté à l'unanimité

4/ Bilan cessions et acquisitions mobilières et immobilières – année 2022

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'acter les quatre sessions et l'acquisition de biens immobiliers intervenues durant l'exercice 2022 conformément à la liste ci-dessous :

CESSIONS

- Parcelles G 1818, 1819, 1820 à la SCI le Moulin de LOJO, au prix de 1000 €
- Parcelle I 1427, à Monsieur et Madame Thierry PELLISSIER, au prix de 1 850 €
- Parcelle I 1428, à Madame Adelina SIRACUSA, au prix de 730 €
- Parcelle G 1804, 1805 à la SCI le Moulin de LOJO, au prix de 100 €

ACQUISITION

- Parcelle G 386, à Madame Sandrine GASTAUD, au prix de 3 000 €

Adopté à la majorité

Madame Céline PELLISSIER ne participant pas au vote.

5/ Prise en charge des frais liés aux fêtes et cérémonies - exercice 2023

Monsieur le Maire propose d'intégrer la liste des fêtes et cérémonies ci-dessous sur le compte 6232 de la nouvelle M57

- Cérémonie des vœux
- Cérémonies commémoratives (30 avril, 8 mai, 8 juin, 18 juin, 14-15 août, 11 novembre, 5 décembre),
- Fête Nationale (14 juillet)
- Fêtes locales (Sainte Maxime, Saint Donat),
- Festival du Violoncelle,
- Festival de Quatuors à Cordes,
- Les Olivades
- Fête de l'Andouillette
- Jumelage
- Cérémonie des nouveaux arrivants

Adopté à l'unanimité

6/ Participation financière de la commune à l'Odel Var

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient d'accorder une participation financière aux familles inscrivant leurs enfants à l'Odel Var d'un montant de 50 € pour un séjour égal ou inférieur à 17 jours et 75 € pour un séjour de 18 jours et plus

Adopté à l'unanimité

7/ Travaux financés par les amendes de police – exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe représentée par les amendes de police collectées au niveau départemental peut être utilisée par une commune pour des travaux de mise en sécurité de la voirie communale. Dans ce cadre, il propose de solliciter une subvention pour l'exercice 2023 dans le but de financer les travaux de sécurisation du chemin du Grand Pinée. Il précise qu'il s'agit d'un montant forfaitaire.

Adopté à l'unanimité

8/ Renouvellement de trois conventions d'occupation de terrains situés à Fontante

Monsieur le Maire précise qu'il convient de renouveler les trois conventions d'occupation du site de Fontante par les associations sportives suivantes :

- Escadre Aéromodélisme
- Night Hawk

- MCI Saint Cassien

Il rappelle que ces activités sont interdites durant la période estivale en raison des risques incendie. Le périmètre d'activité de ces associations a été précisé en collaboration avec le BRGM.

Adopté à l'unanimité

9/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles - école maternelle et élémentaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été autorisé par une délibération du 16 novembre 2022 à rembourser les sommes avancées par les familles à La Région pour maintenir la gratuité du service public du transport scolaire. Il propose au conseil de procéder au remboursement de ces sommes ayant fait valoir leur droit récemment. C'est donc le contribuable et non l'utilisateur qui finance ce service.

Adopté à l'unanimité

10/ Création d'une régie d'avances

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été autorisé à créer une régie centralisée permettant de percevoir les différentes sommes versées par les usagers du fait de l'utilisation d'un service public municipal. Il propose de créer une régie d'avances conformément aux nouvelles normes mises en place par le Trésor Public, permettant le remboursement en numéraire ou par virement de sommes indûment perçues par la régie centralisée.

Adopté à l'unanimité

11/ Participation à un voyage scolaire

Monsieur le Maire précise au conseil qu'une lycéenne calliannaise, élève du lycée Saint Exupéry, sollicite une aide de 100 € pour participer aux frais d'un voyage culturel en Roumanie.

Adopté à l'unanimité

12/ Signature de la convention Territoriale Globale avec la CAF du Var

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer la nouvelle convention territoriale permettant à la commune de percevoir un surcroît d'aide de la CAF. Il précise que cette convention est mise en place à l'échelle du territoire du pays de Fayence.

Adopté à l'unanimité

13/ Signature d'un avenant à la convention avec l'AIST 83

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de l'autoriser à signer un avenant avec l'AIST 83 permettant le réajustement des tarifs appliqués pour l'exercice 2023 dans le cadre de la médecine du travail.

Adopté à l'unanimité

14/ Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association MAM'A BULLES

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la maison d'assistantes maternelles MAM'A BULLES récemment installée à Callian.

Adopté à l'unanimité

15/ Convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la commune de Callian et la Communauté de Communes du pays de Fayence : annulation

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par une délibération datée du 16 novembre 2022, la commune était tenue de procéder auprès de la communauté de communes du pays de Fayence au reversement de la taxe d'aménagement perçue durant cet exercice. Du fait de la suppression de l'obligation de reversement de cette taxe aux EPCI, du fait de l'article 15 de la loi 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022, Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération précitée.

Adopté à l'unanimité

16/ Suppression et création de postes à la police municipale

Monsieur le Maire propose de procéder à la suppression d'un poste à la police municipale à la suite du départ à la retraite de Monsieur Philippe LELIEVRE et à la création de deux postes afin de renforcer ce service. Il s'agit de Messieurs Jean-Michel NAVEZ et Jean-Philippe MICHAUD qui prendront leur fonction le 1^{er} avril 2023.

Adopté à l'unanimité

17/ Suppression et création de poste aux services techniques

Monsieur le Maire propose de supprimer un poste au services techniques à la suite du départ à la retraite de Monsieur Luc OTTAVY et de créer un autre poste occupé par Monsieur Christophe ROVERE.

Adopté à l'unanimité

**18/ Projet de zones agricoles protégées sur la commune de Callian :
délibération d'intention**

Monsieur le Maire propose au conseil d'acter le principe visant à élaborer un dossier de propositions de zones agricoles protégées dans le cadre de la révision du PLU afin de sanctuariser certaines parcelles agricoles et lutter contre la spéculation foncière. Ce zonage sera proposé au conseil ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Mandat spécial

Monsieur Jean-Luc ANTONINI propose d'accorder à Monsieur le Maire un mandat dans le cadre de son déplacement à Paris le 02 février 2023 pour participer aux Assises du Numérique.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- A) Madame Sandrine BUIRON revient sur le manque de discipline constaté à l'intérieur du bus scolaire qui soulève des questions de sécurité qu'il conviendrait de prendre en compte.
- B) Madame Céline PELLISSIER souhaite connaître l'état d'avancée de la procédure de la future construction du groupe scolaire. Monsieur le Maire indique que le cabinet CITADIA prépare le dossier de déclaration de projet pour mettre en compatibilité le terrain pressenti avec le SCOT du pays de Fayence.

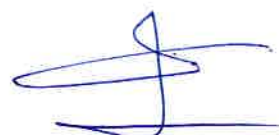
La séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Secrétaire de séance



The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official seal. The seal contains the text 'MARIE DE CALLIAN' at the top and '3440 (VAR)' at the bottom, with a central emblem depicting a figure and a building.



The image shows a blue ink signature of the Secretary of the meeting.